

Régie de l'énergie

Demande d'approbation des contrats d'approvisionnement en électricité de l'appel d'offres A/O 2009-02 pour l'énergie éolienne issue de projets autochtones et communautaires.

(Dossier R-3774-2011)

Je demeure à Saint-Bernard-de-Lacolle et je suis contre le projet éolien autochtone sur le territoire de Saint-Cyprien-de-Napierville.

L'électricité éolienne coûte de 2 à 3 fois plus cher à produire que l'électricité de source hydro-électrique.

Hydro prévoit une production excédentaire de 7 mille milliards de watts heures en 2012.

Pourquoi financer ces éoliennes qui produisent inefficacement et de façon imprévisible en menaçant la stabilité du réseau.

Le BAPE et Québec viennent de se prononcer sur le projet de centrale éolienne de St-Valentin, municipalité voisine de St-Cyprien, le projet a été rejeté parce qu'il comporte plus de désavantages que d'avantages pour la région. Qu'il ne respecte pas les principes du développement durable et qu'il n'a aucune acceptabilité sociale.

La population de ma région trouve inacceptable le décret émis par le gouvernement permettant aux communautés autochtones d'implanter des projets éolien dans n'importe laquelle des municipalités sans obtenir au préalable l'autorisation des conseils municipaux et de sa population.

J'espère que vous prendrez en considération l'opinion des citoyens de ma région qui se sont prononcés massivement contre les projets éoliens.

Jocelyne Arréal
Saint-Bernard-de-Lacolle, Qc